

Un nouveau procès en islamophobie contre Georges Bensoussan : c'est la liberté qu'on attaque !



Ce mercredi s'ouvre le procès de l'historien Georges Bensoussan, accusé d'incitation à la haine raciale après avoir évoqué, en octobre 2015 sur France Culture, "un antisétisme quasi naturel déposé sur la langue" chez les familles arabes, citant le sociologue français d'origine algérienne, Smaïn Laacher.

Avec Guylain
Chevrier

Le philosophe Pascal Bruckner et l'ancienne ministre Jeannette Bougrab ont été assignés en justice pour diffamation, pour avoir estimé que les associations qui avaient accusé *Charlie Hebdo* de racisme et d'islamophobie portaient une part de responsabilité dans l'attentat barbare perpétré contre l'hebdomadaire. Mais les "Indigènes de la République" et les "Indivisibles", à l'origine des poursuites, associations communautaristes en recherche permanente d'affrontement sur ce thème avec notre société, ont été déboutées, et condamnées à verser aux mis en cause des indemnités financières.

La liberté d'expression face au communautarisme

Laurent Bouvet, professeur de Science politique, interviewé par le *Figaro Vox* (19/01/2017), y voit une victoire de la liberté d'expression, celle "de tous ceux qui refusent de se laisser intimider par les entrepreneurs identitaires, comme les *Indivisibles* ou le *PIR*, qui utilisent tous les moyens possibles (des réseaux sociaux à la justice) pour faire progresser leur vision communautariste et séparatiste sur une base ethno-raciale dans la société française". Une décision de première importance qui montre que les juges ne sont pas dupes de la stratégie de ces associations. Selon lui, cette décision met en évidence "un phénomène souligné notamment par Pascal Bruckner dans son propos incriminé: la continuité idéologique entre les formes les plus violentes, terroristes et djihadistes, et les formes les plus anodines de la dérive islamiste ou de l'islam politique". Voilà bien ce qui se joue en permanence aujourd'hui devant les prétoires, à travers la multiplication des procès en "islamophobie", que l'on tente d'imposer comme un concept juridique rejoignant l'incitation au racisme et à la haine. Autrement dit, pour rendre impossible toute critique d'une religion, qu'elle verse dans le communautariste ou relève de l'islam radical.

Un nouveau procès s'ouvre ce mercredi contre l'historien Georges Bensoussan, responsable éditorial du Mémorial de la Shoah, qui comparait devant la 17e chambre correctionnelle. Un procès tristement symbolique, sur dénonciation du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF), émanation des Frères musulmans, dont le président n'a pas de mot assez fort pour contester la laïcité, avec le but de l'abroger, et la voir remplacée par un communautarisme qui rejette toute idée de mélange. Il a porté plainte contre Georges

Bensoussan pour incitation à la "discrimination, la haine ou la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine (...) en l'espèce la communauté musulmane".

Le 10 octobre 2015, l'historien Georges Bensoussan¹, invité par Alain Finkielkraut dans son [émission Répliques sur France-Culture](#) tient les propos suivants : "Aujourd'hui, nous sommes en présence d'un autre peuple [les personnes de culture arabo-musulmane-Ndlr] au sein de la nation française, qui fait régresser un certain nombre de valeurs démocratiques qui nous ont portés. Il n'y aura pas d'intégration tant qu'on ne se sera pas débarrassé de cet antisémitisme atavique qui est tu, comme un secret". Il ajoutera : "Il se trouve qu'un sociologue algérien, Smaïn Laacher, d'un très grand courage, vient de dire dans le film qui passera sur France 3 : c'est une honte que de maintenir ce tabou, à savoir que dans les familles arabes, en France, et tout le monde le sait mais personne ne veut le dire, l'antisémitisme, on le tète avec le lait de la mère". Les associations communautaristes de tous poils, demanderont par voie de pétition au Conseil supérieur de l'audiovisuel, de condamner ces propos. Dans ce contexte, l'auteur algérien cité par Bensoussan a, dans un premier temps, porté plainte contre lui, puis a retiré cette plainte.

S'agissant de cet antisémitisme, il est devenu une réalité largement répandue chez bien des jeunes issus de l'immigration, comme le documentaire "Les Français, c'est les autres", diffusé sur France 2 (3/02/2016) qui a enquêté dans des collèges de banlieue, le montre. On y voit les élèves d'une classe qui expriment tous les stéréotypes des préjugés antisémites sans retenue, invitant au menu d'une enquête qui nous plonge dans une réalité inquiétante, celle d'un discours de haine derrière le bon droit de voir les juifs comme des accapareurs quand les autres seraient en panne d'intégration. Si cet antisémitisme ne concerne pas nécessairement la totalité d'un groupe, on ne peut nier cette tendance lourde. Les élèves juifs ont largement aussi déserté l'école publique, où on a laissé flotter la laïcité pendant quinze longues années, entre les premiers voiles dans une école à Creil en juin 1989 et la loi du 15 mars 2004 qui a interdit les signes ostensibles religieux dans l'école publique laïque, dans le respect de nos institutions. On pourrait aussi évoquer comment on a laissé dans les cours d'école se rejouer le conflit israélo-palestinien, assimilant les juifs au sionisme, cet amalgame facile décomplexant certaines pulsions.

L'historien est donc, à son tour, victime de ceux dont le but poursuivi sans relâche, est d'asphyxier et réduire au silence tout détracteur de cet islam de combat contre la République, porté, entre autres, par le CCIF. SOS Racisme a malheureusement décidé de s'associer à cette démarche en se portant partie civile, et en contribuant ainsi au dévoiement du combat antiraciste vers la légitimation de l'argument "d'islamophobie" dans ce procès. C'est peser ainsi contre le débat démocratique qui comprend la libre critique des religions. L'association SOS Racisme aurait été mieux inspirée de s'inquiéter de la machine de guerre en faveur du multiculturalisme que porte le CCIF. Car ce projet, c'est la fin de tout mélange entre des identités repliées sur elles-mêmes, comprenant combien de rejet des autres autant que d'enfermement, à dresser ainsi partout des murs entre les uns et les autres ! Cette association se trompe ici totalement de combat.

Alain Finkielkraut a apporté [son soutien](#) à Georges Bensoussan, évoquant "un faux procès". De nombreux soutiens se sont manifestés, d'Elisabeth Badinter au grand rabbin de France, en passant par la démographe Michèle Tribalat ou l'écrivain Pascal Bruckner, lui-même. Des intellectuels musulmans, et non des moindres =, participent de ce soutien, tels que Boualem Sansal, Kamel Daoud, Fethi Benslama et Riad Sattouf, qui d'ailleurs décrivent la même réalité.

Les prétoires, un champ de bataille où se joue notre démocratie

Dans ce prolongement, l'essayiste et enseignante québécoise Djemila Benhabib vient de gagner un procès retentissant au Québec, terre des accommodements dits "raisonnables". Elle avait été traînée en justice par l'association des Écoles musulmanes de Montréal, l'établissement islamique le plus important du pays, pour diffamation, parce qu'elle avait osé, dans une interview donnée en 2012, se dire scandalisée par des méthodes pédagogiques qu'elle a elle-même subies, enfant, en Algérie. "J'ai dénoncé le fait qu'on fait réciter à des petits enfants des versets coraniques appelant à l'extermination des "mécrites". À leur âge, on m'ordonnait de répéter des phrases entières réclamant la destruction des juifs et la lapidation des femmes adultères. Je me suis également insurgée contre le port du voile imposé à des fillettes de moins de 9 ans". L'association a fait appel.

Elle dénonce aujourd'hui "Les prétoires" comme "des champs de bataille" où l'on traque la liberté d'expression. On se remémorera que l'équipe de *Charlie Hebdo* avait été poursuivie par la Mosquée de Paris et l'Union des organisations islamiques de France, bien avant les attentats de janvier 2015. Que dire du rappeur Abd al Malik, encensé par les médias, qui n'a pas hésité à expliquer dans le fascicule qu'il a publié après les attentats intitulé "Place de la République. Pour une spiritualité laïque", que les caricatures de *Charlie Hebdo* "ont clairement contribué à la progression de l'islamophobie, du racisme et de la défiance envers les musulmans"... C'est tout un climat, dont a aussi été victime Samuel Mayol, directeur de l'IUT de Saint-Denis, qui avait découvert dans son établissement des tapis de prière dans un local associatif monopolisé par une association communautaire musulmane. Une situation à laquelle il avait mis fin. Il n'avait rien de moins qu'été accusé par le président de l'université Paris-XIII de l'époque, Jean-Loup Salzman, de "manipulation islamophobe". Il était affirmé qu'il avait introduit lui-même ces tapis de prière dans le local d'une association étudiante musulmane, pour faire croire à l'existence de dérives communautaristes sur le campus et donc, qu'y était toléré le prosélytisme religieux. Dans la foulée, Samuel Mayol avait été suspendu de ses fonctions. La commission interne, chargée d'établir les responsabilités, a levé toute suspicion le concernant, lui permettant d'y être rétabli. Puis, c'est le Tribunal Administratif, en novembre dernier, qui a condamné l'Université Paris XIII pour l'avoir suspendu sans aucun fondement.

Comme l'écrit si bien Salman Rushdie, "l'islamophobie", ce mot inventé "pour permettre aux aveugles de rester aveugles" : "Le processus est simple, explique encore Laurent Bouvet. Il s'agit d'une pensée par amalgame: toute critique de l'islamisme est une critique de l'islam, donc des musulmans ; toute critique du séparatisme racialisé "décolonial" est une critique de la lutte contre le racisme, une pratique de "blanc" héritier du colonialisme et de l'esclavage, donc nécessairement favorable à ceux-ci. (...) Fausse transitivity et syllogismes permanents sont à la base de ces procès permanents intentés à quiconque se risque à la critique. (...) Ultime étape, l'attribution de ces caractères discriminatoires généralisants à l'État lui-même".

Un combat pour la liberté de tous

Cette extension à l'Etat de cette mise en procès devrait faire réfléchir, car sous ce signe, ce sont tous les citoyens, reliés juridiquement en raison de leur statut à celui-ci, qui pourraient demain se voir inquiétés à ce titre. Il y a, dans cet état d'esprit, une atmosphère de guerre civile. Ne lit-on pas, comme le rapporte le journal *Marianne* (20-26 janvier 2017) dans son article de soutien à Georges Bensoussan, que, "sous la plume de Jacques-Marie Bourget, dans *Oumma.com*, on peut lire notamment, après une série d'insultes contre *Finkelkraut* et *Bensoussan* : "Si personne ne vient crier halte à la haine, armons-nous et préparons dès maintenant la guerre civile." ?" Comme l'explique dans une interview Georges Bensoussan : "*Cette stratégie finit, en effet, par porter ses fruits. Sous la pression de la répétition des procès et des ennuis judiciaires, d'aucuns pourraient hésiter longuement avant de participer au débat public. Si ces intimidations peuvent ne pas jouer sur certains individus, elles agiront sur la majorité*".

En ces temps de grande confusion où trop de voix intellectuelles et politiques cèdent au communautarisme et fragilisent la laïcité, quand ils ne la menacent pas, il est plus que temps de réagir !
Soutenir Georges Bensoussan, ce n'est rien d'autre qu'encourager à continuer à se battre pour pouvoir témoigner et analyser une situation de grand danger pour notre liberté, à quoi est reliée la dénonciation de l'antisémitisme. C'est mener un combat d'avant-garde pour la liberté d'expression comme condition de la liberté absolue de pensée et de conscience de tous, sans distinction de sexe, de religion, ou d'origine.

1- *Les Territoires perdus de la République*, sous la direction de Georges Bensoussan, ouvrage collectif, Éditions Mille et une nuits, 2002. *La France soumise*, sous la direction de Georges Bensoussan, ouvrage collectif, Albin Michel, 2017.